



COMITÉ DU 14 FEVRIER 2024				
DÉLIBÉRATION N°	C2024	02	14	08

- Date d'envoi de la convocation : 8 février 2024
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 21 février 2024
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 33
- Nb de membres suppléés : 2
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 4
- Nb de membres absents et excusés : 25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20240214-C2024021408-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2024

Affichage : 15/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



## RESSOURCES HUMAINES CRÉATION D'EMPLOI AUTORISATION

Le quorum constaté,

*Monsieur Jean-François TIMMERMAN, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :*

Mes Chers.ères Collègues,

- **Création d'un emploi de responsable des services d'exploitation**

L'actuelle responsable des services d'exploitation quittera le SMEDAR au cours des prochaines semaines.

Le poste devient vacant et afin d'assurer le maintien en bon fonctionnement des services d'exploitation, un appel à candidatures a été lancé.

Dans l'attente de l'analyse des candidatures reçues et des entretiens de recrutement menés, afin de répondre à la meilleure adéquation candidat-e/poste, il est proposé de créer cet emploi qui pourra être pourvu :

- 1/ Par recrutement d'un-e fonctionnaire, titulaire du grade d'ingénieur, ingénieur principal, technicien, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal,

Ou, en l'absence de candidature statutaire reçue ou ne correspondant pas au besoin défini :

- 2/ Par recrutement d'un-e contractuel-le conformément à l'article L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique (emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C, pouvant être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté). En ce sens le niveau de recrutement serait établi en référence aux cadres d'emplois d'ingénieur, de technicien ou d'agent de maîtrise à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>ème</sup>. Le contrat visé serait un contrat à durée déterminée établi pour une durée maximale de trois ans renouvelable.

L'emploi créé, pourvu par un-e fonctionnaire ou un-e contractuel-le suivant la candidature qui serait retenue, se verrait attribuer un régime indemnitaire conformément à la délibération C2023\_02\_08\_07 du Comité Syndical en date du 8 février 2023.

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment l'article L. 332-8 2°,  
Vu le tableau des effectifs,  
Considérant le rapport présenté,

Article un : De constater que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article deux : De modifier en conséquence le tableau des effectifs en annexe

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

<b>Nb de votes POUR</b>	<b>39</b>	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
<b>Nb de votes CONTRE</b>	<b>00</b>	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
<b>Abstention(s)</b>	<b>00</b>	

Annexe – tableau des effectifs au 14/02/2024

Code type d'agent	Emploi ou grade de l'agent	Catégorie de l'agent	L'agent travaille-t-il à temps complet	L'agent occupe-t-il un emploi permanent	Nature du contrat	Nature du contrat	Code secteur	Rémunération de l'agent en euros annuels bruts	Indice de l'agent ou chevron	Motif du contrat de l'agent	Libellé motif du contrat de l'agent (si motif = Autres)	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus en ETP
NT	Collaborateur de cabinet				emploi	art 110						1	1
NT	Directeur Général des Services	A	oui	oui	fonctionnel	L343			HEC3			1	1
T	ingénieur en chef hors classe	A										0	0
T	ingénieur en chef	A										0	0
T	ingénieur hors classe	A										0	0
T	ingénieur principal	A	oui	oui								6	6
NT	ingénieur principal	A	oui	oui	CDD	L332-8		896				1	1
NT	ingénieur principal	A	oui	oui	CDD	L332-8		791				1	1
NT	ingénieur principal	A	oui	oui	CDD	L332-8		1015				1	1
T	ingénieur	A	oui	oui								3	3
T	Technicien principal de 1ère classe	B	oui	oui								0	0
NT	Technicien principal de 1ère classe	B	oui	oui	CDD	L332-8			707			1	1
T	technicien principal de 2ème classe	B										0	0
T	technicien	B	oui	oui								3	3
NT	technicien	B	oui	oui	CDD	L.332-23 1°			389			1	1
T	agent de maîtrise principal	C	oui	oui								18	18
T	agent de maîtrise	C	oui	oui								12	12
NT	agent de maîtrise	C	oui	oui	CDD	L.332-8			415			1	1
T	adjoint technique principal de 1ère classe	C	oui	oui								42	41,8
T	adjoint technique principal de 2ème classe	C	oui	oui								22	22
NT	adjoint technique principal de 2ème classe	C	oui	oui								0	0
T	adjoint technique	C	oui	oui								48	46,5
NT	adjoint technique	C	oui	oui	CDI				370			1	1
NT	adjoint technique	C	oui	oui	CDD	L332.14			367			1	1
T	administrateur hors classe	A										0	0
T	directeur	A	oui	oui								0	0
T	attaché hors classe	A	oui	oui								0	0
T	attaché principal	A	oui	oui								5	5
T	attaché	A	oui	oui								2	2
NT	attaché	A	oui	oui	CDD	L332-8			567			1	1
NT	attaché	A	oui	oui	CDD	L332-8			567			1	1
T	rédacteur principal 1ère classe	B	oui	oui								3	3
T	rédacteur principal de 2ème classe	B	oui	oui								1	1
T	rédacteur	B	oui	oui								3	3
NT	rédacteur	B	oui	oui								0	0
T	adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	oui	oui								8	7,8
T	adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	oui	oui								2	2
T	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	oui	oui								20	18,5
NT	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	oui	oui	CDI				558			1	0,8
T	adjoint administratif principal de 2ème classe	C	oui	oui								3	3
T	adjoint administratif	C	oui	oui								2	1,5